

Réunion du 13 Avril 2021
Compte-Rendu Sommaire

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain HUGUANI, Maire, à la salle des Fêtes (sanctuaire COVID 19)

Étaient présents : Guillaume HAUCIARD, Florian BETHENCOURT, Patrice FOYER, Eric DEPORT, Sophie FALFAU, Jean-Claude BOCCUDET, Marc CHEMIN, Nicolas MACLOIRE, Adeline BARRE GIRON, Alexandre BRUBION, Margot TERRIER, Dominique TOLRLAMAIN, Marco JOLEN

Absentes excusées : Christèle BALETTE-SOUBLIN

Absent : Néant

Procurateurs : Christèle BALETTE-SOUBLIN & Marc CHEMIN

Secrétaire de Séance : Margot TERRIER

Secrétaire Auxiliaire : Marie BRELOUÉ

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents

Travaux de réhabilitation du Préau en classe

Monsieur le Maire informe que 3 solutions étaient envisageables

- La location d'un Algeco
- La réhabilitation du préau de l'école

Suite à la visite de Monsieur l'inspecteur d'Yvetot, la réhabilitation du préau est préconisée

Survant la réunion de la commission de travaux du 07 avril dernier, il a été rendu 2 lots : travaux de modifications électriques et remplacement des menuiseries et isolation

Les entreprises consultées seront :

pour la menuiserie & isolation : l'entreprise Bruno MORICE, l'entreprise DLDOUT Sébastien et l'entreprise NOBLESSÉ
pour l'électricité : l'entreprise HAMELIN, l'entreprise DUDOUT Anthony et l'entreprise COURBEAU

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Florian BETHENCOURT qui a préparé les dossiers pour la consultation des entreprises, ces dossiers seront envoyés le 16 avril 2021 et retour des propositions pour le 26 avril 2021 à 17 heures en main.

L'architecte du Parc des Bourdes de la Seine se propose de monter le dossier de déclaration préalable, et il a malgué à Monsieur le Maire, qu'il est obligatoire d'avoir

un coordinateur de sécurité. Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise SEPAQ de Louvetot pour un montant de 984 € TTC 820 € HT

Le conseil municipal à la majorité des présents accepte ce devis

Des dossiers de demande de subvention seront déposés au Conseil Général, au titre de la D151 à la Préfecture, de la Caux Seine Agglo et un dossier à être déposé au titre de la DETR (sans chiffrage) ce dossier sera validé en 2022 il devra être renouvelé dès janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission d'appel d'offre le Lundi 26 Avril à 17 h 30 à la salle des fêtes et de réunir à 19 heures le conseil municipal pour valider le projet.

Vote du Budget Primitif 2021

DEL 13-04-21/09

Lecture du Budget Primitif est faite comme suit :

Investissement

Depenses : 180 352 € (dont 126 142,60 € RAR)

Recettes : 180 352 € (dont 13 628,07 RAR)

Fonctionnement

Depenses : 452 336 €

Recettes : 452 336 €

13 Présents + 1 procurateur : 14 VOYANTS

13 POUR

LARSTENTON (M. Guillaume HAUCIARD)

VOTEDES TAXES/LOCAUX

DEL 13-04-21/10

Points particuliers pour les taux communaux 2021

Pour rappel la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et du gel du taux 2020, 2021 et 2022. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficiaires des 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 ont un taux de 25,36 %

Or l'article 16 de la loi des finances pour 2020 prévoit que les collectivités sont compensées à hauteur de leur taux de TFI 2017 :

La hausse de taux depuis 2017 n'étant pas compensée cela représente 28,68 C de produits en moins par rapport à 2020

Un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixé et s'applique chaque année aux recettes TFPB de la commune. En ce qui concerne LOUVELOT, le coefficient correcteur à pour conséquence une retenue = 18,616 € sur les produits de TFPB

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Taxe Foncière Bâti :	51,40 %	177 330 €
Taxe Foncière Non Bâti :	39,62 %	23 891 €
Produit fiscal attendu :		201 221 €

A l'unanimité des présents les taux sont adoptés

Vote des Subventions 2021 pour les associations

DPL 13-04-21/11

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

Nom de l'association	Proposition au 13 avril 2021
ACCUEILLOUVE	242 €
CECCE SOCIÉTÉ	5122 €
ASSOCIATION NARRIÈRES	28 €
Amicale Tempiers Yvelin	28 €
1 ^{er} Centre de cancer	97 €
Bureau de Banque	353 €
Banque alimentaire	55 €
Ass. Les Amis de l'Hôpital d'Yvelin	55 €
Service seniors	66 €

Le montant sera revu pour les autres associations en cours d'année, en fonction de l'évolution de la pandémie.

Bureau de vote pour les prochaines élections

Monsieur le Maire n'ayant pas suffisamment d'éléments pour ces élections, vu les derniers changements par l'Etat, propose de revoir cette question au 26 avril 2021.

Eclairage Public Route du Bourg et Route d'Allenville

Monsieur le Maire demande 2 devis du SDE 76 aux conseillers municipaux présents :

Le 1^{er} pour un montant de 16 200/24 € (reste à la charge de la commune) sans la dépose des barrières route de Planare et résidence de l'église au nombre de 9 pour être en place des lanternes récupérées sur la rue du Bourg et d'Allenville

Le 2^{ème} pour un montant de 17 600/89 € (reste à la charge de la commune) avec l'option ci-dessus, le remplacement des 35 lanternes de la traversée du bourg et la récupération de 9 lanternes pour remettre Résidence de l'Église

Monsieur BRITENCOURT indique qu'un arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, introduit l'éclairage de l'église avec des projecteurs au sol. Monsieur le Maire propose de se rapprocher auprès du SDE 76 qui a établi le devis, et revoir ce point à la prochaine réunion.

Questions diverses

Plate-forme pour le dépôt des containers à poubelle : route de l'ancien moulin et de la sente du Nord de Loup, cela à la demande sur service de nettoyage, car la marche arrière est interdite pour éviter les accidents, lors du ramassage des containers ménagers. Les employés communaux ont réalisé les aménagements reste au service voirie de Caux Seine Agglo à mettre de "enrobé".

Voirie : les travaux de voirie auront lieu : Sente de la Vierge et le Chemin du Bourg Hautocé partir du 19 avril 2021

Police Municipale : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas suffisamment de personnel pour des interventions le dimanche, une nouvelle demande sera faite

Dossier de subvention des accès pour les personnes à mobilité réduite : Salle des Fêtes et Vestiaires du FC LOUVELOT : ces dossiers arrivent à expiration au 1^{er} juillet 2021. Il faudra de nouveau déposer des dossiers à une date ultérieure

Audience relatif FRET : Monsieur le Maire informe un volet de Caux Seine Agglo pour des ateliers sur le châteaun d'eau, que la fabrication de bois ne conseille pas la pose d'atentes relais à proximité des terrains de foot, qu'il a proposé au Buisson Ardant (en attente de réponse).

M. Florent BRITENCOURT indique que cela représente 3 000 € de location en mars pour la commune par an, ce qui n'est pas négligeable.

Manifestation du 05 mai 2021 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura une messe le 08 mai à l'église de Louvetot.

Chanté Rural au Vieux Louvetot : Suivent la réunion du 15 décembre 2020 Monsieur Guillaume L'AUCHARD a réalisé la céture, celle-ci à une largeur de 2 m. Monsieur le Maire indique que sur place il était convenu 2,50 m. Monsieur HALCHARD demande le passage de la Police Municipale et demande que tous les documents ruraux soient en largeur à 2,50 m. Monsieur le Maire indique en avoir assez de ce problème qui perdure et laisse le soin à la police municipale de trancher.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Dehors en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 22 heures 35

Adopté le 19 avril 2021

Le Maire
Alain

